AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

«Maisons de la mobilité en Pays de la Loire»

Cadre réservé à l'administration :
Commission:
N° ou nom du Programme ou du rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE:

-modification d'AE: **X** / AP: □/ CP: □

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE::

Nom et numéro du rapport :
T302 Améliorer l'expérience usager pour encourager les
mobilités durables

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif de déploiement de maisons de la mobilité alors qu'un appel à manifestation a été lancé.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, d'atteindre les objectifs de report modal inscrits dans le SRADDET et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous

proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif déploiement de maisons de la mobilité. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

D'ajouter le paragraphe suivant

2.1. Accompagnement des autorités organisatrices de la mobilité

La Région s'est engagée dans le maintien et le développement de points d'information et de vente, multimodaux, permettant avec les transporteurs, les gestionnaires de gares et les Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM) locales, de proposer un service de proximité sur les territoires, au bénéfice de tous les usagers. Il s'agit de démultiplier des espaces de conseils et d'information sur les mobilités durables, d'aller à la rencontre des publics, en particulier ceux qui sont empêchés, pour apporter des informations, du conseil et faciliter l'accès aux solutions de mobilités locales et régionales présentes sur le territoire :

- service de transport urbain local,
- lignes régulières Aléop,
- transport à la demande,
- dispositif de covoiturage du quotidien,
- services d'autopartage,
- services vélos,
- services de mobilités solidaires...

D'ajouter:

Je vous propose d'inscrire, en autorisation d'engagement, 750 000 € pour la poursuite du dispositif Maisons de la mobilité

Lucie Etonno Conseillère régionale du groupe L'écologie ensemble Matthias Travel Conseiller régional du groupe L'écologie ensemble